4 septembre 2007 **07.396**

Question Damien Cottier et Laurent Favre

Tsunamis bernois, soleurois, fribourgeois ou neuchâtelois?

Les flots n'épargnent pas le canton de Neuchâtel, directement ou indirectement via le lac de Bienne et la Thielle. Comme chacun le sait, le lac de Neuchâtel fait office de déversoir des eaux bernoises et fribourgeoises via le canal de la Thielle. Malheureusement, la digue du Canal à la hauteur du Landeron et de Cressier ne joue plus son rôle correctement. Selon plusieurs informations, un rehaussement local sans frais somptuaires permettrait de remédier aux inondations qui touchent trop régulièrement les terres agricoles voisines et quelques habitations.

Nous rappelons ici les milliers de francs de dégâts aux habitats et cultures qui souvent ne sont que partiellement assurés ou assurables. Ces pertes financières régulières sont très lourdes pour les citoyens et entreprises concernées. En outre, les modifications climatiques laissent penser que ces événements pourraient se reproduire de manière rapprochée.

Un concordat intercantonal gère la répartition des flots dans le pays des 3 lacs, donc également la localisation des inondations lors de grandes eaux, via les écluses de Hagneck. Comment se répartissent les compétences et responsabilités dans ce concordat?

Pour rappel, des travaux onéreux d'améliorations foncières (drains et pompage) ont été correctement réalisés dans la plaine de Cressier/Le Landeron. Ces aménagements fonctionnent bien mais perdent leur utilité, vu une digue défaillante.

Que pense faire l'Etat de Neuchâtel afin de pallier ce problème touchant gravement l'est du canton?

Comment sont réglés les financements d'ouvrages servant aux tâches du concordat intercantonal?

Cosignataires: J.-B. Wälti, E. Berthet, Ch. Boss, B. Zumsteg, Y. Fatton, Y. Morel, Ch. Imhof, J. Tschanz et N. Stauffer.